

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ *170* DU *21* JUILLET 2016 PORTANT NOMINATION  
D'UN CONSEILLER PRINCIPAL DU MAIRE DE LA VILLE DE BUJUMBURA

---

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n° 100/145 du 12 octobre 1995 portant Réorganisation des Services Provinciaux ;

Vu le Décret n° 100/29 du 18 septembre 2015 portant Révision du Décret n° 100/125 du 19 avril 2012 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n° 100/94 du 15 avril 2016 portant Organisation du Ministère de l'Intérieur et de la Formation Patriotique ;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Formation Patriotique ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Conseiller Principal du Maire de la Ville de Bujumbura :

**Ir Ramadhan NKURIKIYE.**



*4*

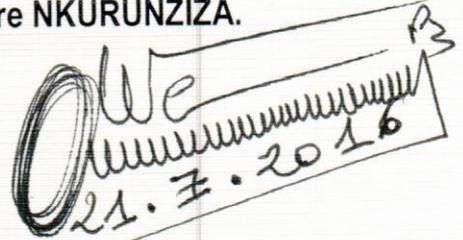
*bp*

**Article 2 :** Toutes dispositions antérieures contraires au présent Décret sont abrogées.

**Article 3 :** Le Ministre de l'Intérieur et de la Formation Patriotique est chargé de l'exécution du présent Décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 21 juillet 2016,

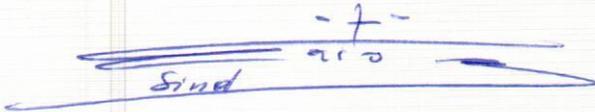
Pierre NKURUNZIZA.



Handwritten signature of Pierre NKURUNZIZA and date 21.7.2016. The signature is written in black ink and includes a large initial 'P' and 'N'. The date is written as '21.7.2016'.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER VICE-PRESIDENT  
DE LA REPUBLIQUE,



Handwritten signature of Gaston SINDIMWO in blue ink. The signature is written in a cursive style and includes the name 'Sind' at the end.

Gaston SINDIMWO.

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR,

Pascal BARANDAGIYE.



Handwritten signature of Pascal BARANDAGIYE in blue ink. The signature is written in a cursive style and includes the name 'Barandagiye'.